

---

**BUDGET 2021 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

---

AVIS est donné que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **14 décembre 2020 à 19 h 30** par vidéoconférence et webdiffusée, seront adoptés le budget 2021 et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions devront porter exclusivement sur le budget et le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 1<sup>er</sup> décembre 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

---